|  |  |
| --- | --- |
| Membres de la commission présents : Louis-Patrice BUGEAT, Bruno GUAUS, Jacques LOURY, Thierry PEREIRA, Marc POSTAL, Jean-Louis RABILLOUD | Autres présents : néant |
| Membres de la commission absents, excusés : Gaëtan MARION |  |

*Nota : ce compte rendu comporte une annexe, objet d’un autre fichier*

Table des matières

[1. Avancement/clôture des actions encore ouvertes 1](#_Toc358925542)

[2. Flashes Sécurité des Vols et Conseils Sécurité du mois 3](#_Toc358925543)

[2.1 Conseils publiés 3](#_Toc358925544)

[2.2 Conseils à venir 4](#_Toc358925545)

[2.3 Planification des prochaines publications 4](#_Toc358925546)

[3. Bilan du Séminaire annuel de recyclage PPL du 16 février 2013 5](#_Toc358925547)

[4. Événements relatifs à la sécurité des opérations et identification des actions de prévention 5](#_Toc358925548)

[4.1 Événements antérieurs non traités 5](#_Toc358925549)

[4.2 Événements survenus au cours du 1er trimestre 2013 5](#_Toc358925550)

[5. Sécurité Terrain LFCL 6](#_Toc358925551)

[5.1 Parutions 6](#_Toc358925552)

[5.2 Réunions Référent Sécurité Terrain (RST)-Chef Circulation Aérienne (CCA-LFCL) 6](#_Toc358925553)

[6. Points divers 6](#_Toc358925554)

[6.1 Point non traité lors de la réunion CISOA du 08 juin 2012 6](#_Toc358925555)

[6.2 Points nouveaux 6](#_Toc358925556)

[6.2.1 Rediffusion d’informations émises par le CCA-LFCL (Chef de Circulation Aérienne) 6](#_Toc358925557)

[6.2.2 Mise en place du SGS 7](#_Toc358925558)

[6.2.3 Enregistrement sur le site web de documents avec restriction des droits de consultation 7](#_Toc358925559)

[6.2.4 Bilan CISOA 2012, perspectives 2013 et au-delà 7](#_Toc358925560)

[7. Tableau de suivi des actions 8](#_Toc358925561)

# Avancement/clôture des actions encore ouvertes

* + **2010-37** : élaborer une fiche « Perfectionnement à l’utilisation du VOR, de l’ADF et du GPS en VFR » (porteurs : J.Loury - LP.Bugeat)  
    **Action à finaliser avant la réunion du 2ème trimestre 2013 !**
  + **2011-MAI : 12** : inventorier et présenter en commission les consignes opérationnelles existantes, qu’elles soient ou non encore en vigueur ou pertinentes (porteur : T.Pereira) (conditionne la clôture des deux actions **2011-MAI : 13 et 2011-MAI : 14**).  
    **Actions à finaliser avant la réunion du 2ème trimestre 2013 !**
* **2011-MAI : 18** : Programme de sensibilisation/formation à la Sécurité au sol (alias « Pack Sécurité Sol ») (porteur : M.Postal)  
  Le 1er draft a été enrichi par les membres de la CISOA avec le concours de P.Dias (CCA-LFCL).  
  L’AUATBL ayant l’action d’obtenir un support technique de spécialistes, ce draft a été soumis à son porteur (D.Vacher - RSV de l’ISAE-CAS), qui a fait le commentaire suivant « … *Démarche particulièrement intéressante. A appliquer maintenant et si possible à communiquer aux clubs de Lasbordes. Pour le moment je ne vois pas de remarques à ajouter*. »  
  Le programme validé en commission figure ci-contre  : .  
  **Action close**  
  Dans ce programme divers membres du CA-ACAT et de l’équipe pédagogique sont cités comme « intervenant ».  
  Le programme élaboré déborde le strict domaine de la Sécurité des Opérations aériennes, en particulier au travers des volets :   
  GENERALITES  
  PREVENTION :   
  Protection (sûreté) et utilisation de l’infrastructure et de son équipement  
  Secours aux blessés, combat du feu  
  TRAITEMENT DE L’EVENEMENT REDOUTE (QUE FAIRE ?)  
  VERIFICATION PERIODIQUE ET ENTRETIEN DES MOYENS DE SECOURS ET DE LUTTE CONTRE L’INCENDIE  
  *Décision* : soumettre ce programme à l’avis du CA-ACAT (action : J.Loury)  
  Nota : par la même occasion les documents non encore diffusés « Que peut-on attendre d’un instructeur en aéroclub ? » et « Mandat de l’instructeur de vol pour la sécurité des vols » seront soumis à l’avis du CA-ACAT.
* **2012-SEPT : 24** : exprimer au CA-ACAT le besoin qu’a la CISOA d’assouplir l’exigence de « faire approuver systématiquement par le CA toute communication de documents à l’extérieur ». (porteur G.Marion).  
  Un bilan des actions 2012 de la CISOA a été présenté au CA le 07/02/12 : 

Il n’y a pas vraiment eu de réaction du CA à cette présentation ni d’expression d’encouragement à poursuivre dans la voie que s’est fixée la commission !  
Le reproche du CA fut de ne pas avoir fait approuver le programme du séminaire de recyclage 2013 avant sa publication : l’animateur de la commission a répondu que le Président avait été informé de vive-voix à l’occasion d’un entretien informel à propos de l’accident du F-GUYA et de ce que la CISOA avait décidé à ce sujet lors de sa réunion du 21/12/2012.

L’animateur de la commission a donné au CA sa position quant à cette exigence d’approbation préalable, notamment en mettant en avant qu’elle constitue un frein à la coopération dans le domaine de la Sécurité des Vols avec d’autres clubs, les fédérations ou l’autorité (DSAC-Sud).  
Il a égalementfait part de son désappointement de n’avoir que très rarement, pour ne pas dire jamais, de la part du CA de réponse aux demandes d’approbation des CR de réunion de la commission ou de réaction aux informations communiquées dans le domaine de la Sécurité, en particulier en ce qui concerne la mise en place du SGS !

*Points à retenir de cette présentation au CA* :

1. lorsqu’il sera prévu de diffuser à l’extérieur de l’ACAT un document élaboré par la CISOA la procédure sera identique à celle de l’approbation des CR de réunion à savoir qu’une demande préalable sera soumise par courriel au secrétaire général du CA, avec un délai de réponse au-delà duquel, en l’absence de réponse formelle, cette diffusion sera effectuée ;
2. dans la mesure du possible l’avancement des travaux de la CISOA sera présenté chaque trimestre à la réunion mensuelle du CA qui suit la réunion de la commission.

**Action close**

* **2012-DEC : 25** : placer dans les avions les fiches « Consignes opérationnelles en cas de difficulté, d’incident et d’accident » et les check-lists détaillées des DR400 mises à jour (porteur : T.Pereira)  
  **Action close**Par suite des informations mentionnées au point **5. Sécurité Terrain LFCL**, il a été suggéré d’en refaire une mise à jour.  
  *Décision* : néant (attente de l’AG-ACAT et de la décision du CA quant au nouveau bureau)
* **2012-DEC : 26** : rappelerau pilote du F-GSRR dont la verrière s’est ouverte en vol le 06/12/12 qu’il convient de :  
  -ne pas se précipiter dans les actions vitales (en particulier Avant alignement et au décollage) et de les faire avec la plus grande attention ;  
  -signaler tout incident, si possible en vol lorsqu’il peut avoir une incidence sur la circulation aérienne et au plus tard au retour du vol. (porteur : T.Pereira)  
  Le pilote a été « briefé » !  
  **Action close**

# Flashes Sécurité des Vols et Conseils Sécurité du mois

## Conseils publiés

**01/2013** « Transpondeur mode S : toujours plus Speed », réinitulé « Transpondeur mode S : toujours plus Sûr ! », il est finalement paru le 21 Février sous le titre « **Pour votre sécurité et celle des autres …transpondez !** ».

**02/2013** « L’avitaillement, une opération routinière mais délicate ! » : paru le 04 mars sous le titre « **Avitaillement en carburant : pour qu’il n’y ait pas le feu !** ».

Suite à cette publication, le pilote d’un TB20 transmet le 3 mars un courriel à la commission, ayant généré divers échanges (Cf. courriels en annexe) :   
*« … J'ai un petit retour d'expérience pas très original mais cela peut te servir pour un prochain bulletin CISOA, dimanche 3 mars j'ai dû purger plusieurs fois l'aile droite du VE car il y avait de l'eau dans l'essence. Pour info, les réservoirs étaient relativement pleins donc la condensation devait s'être accumulée depuis plusieurs jours (purge oubliée par les pilotes précédents ??) - le niveau d'huile était également sous le niveau mini... - ou bien de l'eau a pénétré dans le réservoir (piste possible étant donné que les 2 autres purges étaient propres).  
En outre, j'ai fait l'erreur classique de bouger l'avion avant de le purger... du coup il a fallu attendre un bon moment quand ça décante pour pouvoir purger correctement.* »

* L’avion a probablement été exposé à la pluie lors d’un stationnement, ce qui peut expliquer l’importante quantité d’eau dans les purges ;
* Les mécaniciens ont changé sur cet avion le joint du bouchon de chaque réservoir.

*Décision* : néant (dans les échanges qui ont suivi, il a été suggéré au pilote de rédiger un REX-FFA).

*Points débattus :*

**Intitulé du conseil** : l’auteur aurait souhaité que ce conseil soit publié sous l’intitulé plus percutant qu’il avait proposé : « Avitaillement en carburant : il n’y a pas le feu ! ».L’avitaillement en lubrifiant, initialement prévu d’être abordé dans ce conseil, pourrait l’être soit dans un autre conseil soit à l’occasion d’une nouvelle mise à jour de la **Fiche « 02-01 –L’avitaillement en carburant »,** la dernièredatant du 31/12/2007 (cf. action CISOA 2011-MAI : 19, suite à la demande maintes fois exprimée lors des réunions FI de formaliser la procédure de réinitialisation de la pompe et d'indiquer quelle société de dépannage appeler quand tout est HS, etc. formalisation qui ne semble pas avoir été diffusée aux FI amenés à intervenir !)

Cette fiche 02-01 pourrait également traiter de l'avitaillement à l'automate TOTAL de LFCL (quand peut-on ou doit-on s'y avitailler ?) et plus généralement sur des terrains extérieurs avec l'utilisation de la carte TOTAL ou auprès d'autres distributeurs ou aéroclubs avec paiement Cash ou CB ou chèque (rappel des consignes ACAT quant aux justificatifs à fournir pour le remboursement).

*Décision* : néant (hors de la mission de la CISOA).

## Conseils à venir

**« En cas d’accident, suis-je bien assuré et que dois-je faire ? »**Ce conseil vise à pallier l’absence de compte rendu de la réunion organisée par le CA avec l’assureur le lundi 21 janvier 2013 (cf. action 2012-SEPT : 22) !  
*Décision* : demander à M.Caldérara de le rédiger (qui a accepté) – Mois de publication : Septembre.

**« Les dangers sournois d’un vol prolongé en altitude ! »**Cette proposition fait suite aux échanges provoqués par la publication sur le site web d’un petit compte rendu de la sortie club à Chambéry ! (cf. courriels en annexe)  
*Décision* : proposition retenue - Mois de publication : Octobre - Auteur : *à trouver*

**« L’avitaillement en lubrifiant : quelques précautions à prendre ! »***Décision* : proposition non retenue  
  
Il a été suggéré de créer une Fiche « 02-XX – L’avitaillement en lubrifiant » à l’instar de la Fiche « 02-01 –L’avitaillement en carburant » ci-dessus ou de l’y inclure en changeant son intitulé.  
Cette fiche reprendrait les éléments de l’affiche apposée sur les portes des hangars et relative au type d’huile à utiliser et aux niveaux mini-maxi à respecter.  
*Décision* : néant (suggestion non débattue)

**« Dans quelles situations dois-je volontairement interrompre un vol ? »***Décision* : proposition retenue - Mois de publication : *à définir* - Auteur : T.Pereira

## Planification des prochaines publications

*Les libellés ne sont pas définitifs.  
Les conseils mentionnés en italique ont été ajoutés depuis la dernière réunion.*

| **Mois** | **Sujet traité** | **Rédacteur** |
| --- | --- | --- |
| Mars 2013 | Signification des alarmes « bas niveau carburant », gestion du carburant si plusieurs réservoirs (faut-il assécher ou non ?) | LP.Bugeat |
| Avril 2013 | Alternate air, statique de secours, Réchauffe carbu : même combat ! | J.Loury |
| Mai 2013 | Les consignes fournies aux passagers | LP.Bugeat |
| Juin 2013 | Préparer son arrivée | JL.Rabilloud |
| Juillet 2013 | Finale non stabilisée : se fixer un « plancher » de décision pour la remise de gaz ! | T.Pereira |
| Septembre | En cas d’accident, suis-je bien assuré et que dois-je faire ? | M.Caldérara |
| Octobre | Les dangers sournois d’un vol prolongé en altitude ! | A trouver ! |
| A définir | Dans quelles situations dois-je volontairement interrompre un vol ? | T.Pereira |
|  | *Gérer la panne de volets* | *B.Guaus* |
|  | *Balise de détresse : pourquoi la déclencher et quand ?* |  |
|  | Durant la validité de mon "certificat d'aptitude physique et mentale" quels médicaments ou événements médicaux ou chirurgicaux suspendent cette aptitude et m’interdisent donc de voler et pour quelle durée ? | *L.Spessotto/ B.Ladevie* |

# Bilan du Séminaire annuel de recyclage PPL du 16 février 2013

160 participants dont 90 venaient des autres aéroclubs basés à LFCL mais également sur des aérodromes voisins : Pamiers, Castelnaudary, Albi, Muret, Cazères, Peyresourde, St Gaudens-Montréjeau, Montauban, Baraignes, Blagnac, Grauhlet et ... Figeac, du jamais vu !

Pour la 1ère fois les pilotes ULM étaient formellement invités et ont été nombreux à participer.

La qualité et la pertinence des propos des intervenants et leur professionnalisme ont été appréciés.

La DSAC-Sud a relayé l'invitation vers les associations et fourni en plus de 180 exemplaires divers documents didactiques distribués aux participants.

L'ENAC a imprimé 120 exemplaires des documents de l'AUATBL.

L'ISAE-Campus Supaéro a mis à disposition le grand amphitéatre de 200 places avec son équipe technique, ce qui a permis un excellent déroulement des interventions, des projections de qualité et leur diffusion en "streaming" sur internet.

L’ACAT a créé sur son site web une page spécifique accessible sans login afin d’y télécharger :

* les supports de présentation, ainsi que des podcasts des interventions,.
* la plupart des documents distribués.

Un article pour le numéro d’Avril d’Info Pilote a été rédigé par G.Lounnas.

**Nota** : dans le rappel posté le 6 février sur le site web par la Com’, on pouvait lire le texte suivant :

*« … Le FI-ACAT avec lequel ce pilote effectue son heure pour la prorogation par expérience de sa qualification SEP ou le FE qui effectue le test de prorogation, sont tenus de vérifier s'il a participé à* ***au moins un séminaire sur une période de cinq ans !.. »***

Ce qui a suscité la remarque et les deux questions suivantes, formulées par Marc Postal dans un courriel daté du 8 février 2013:

*« J’approuve l’encouragement à la participation des brevetés, mais je ne trouve pas cette décision dans le compte-rendu des réunions FI récentes - je suis remonté jusqu’au début 2012.*

*J’ai donc deux questions :*

*- Qui a pris cette décision ?*

*- Que proposent les auteurs de cette décision si le breveté en question ne satisfait pas cette condition ?*

G.Lounnas lui a répondu dans un courriel daté du 15 février 2013 (cf. annexe).

*Décision* : néant (à traiter dans le cadre de de l’ATO)

# Événements relatifs à la sécurité des opérations et identification des actions de prévention

## Événements antérieurs non traités

Le 24 Juin, le DR44 F-GSBJ fait un atterrissage qualifié de « fort », suivi d’une crevaison lors d’un vol ultérieur !   
*Décision* : néant (Cf. **Courriels groupe 1** cités dans **l’annexe au CR du 21 septembre 2012**).

## Événements survenus au cours du 1er trimestre 2013

**Sortie de piste** d’un DR400 (événement brièvement signalé dans un courriel de T.Pereira)  
*Décision* : néant (événement « classique » pour lequel il est suggéré de se référer à l’étude du BEA « [Maîtrise technique lors de l'atterrissage et connaissance de soi. Analyse de sorties de piste en 2006 en aviation générale](http://www.bea.aero/etudes/analyse.de.sorties.de.piste.en.2006/analyse.de.sorties.de.piste.en.2006.pdf) »).

**Nouvelle incursion de la classe D** de Blagnac sans contact radio Mercredi 27 Février)  
(Événement signalé dans un courriel de T.Pereira : sic …avec à la clé une prépavol négligée, un chiffon retrouvé dans l’entrée d’air apparemment !).

*Décision* : le pilote fera un vol avec T.Pereira (événement déjà relevé pour un avion ACAT et ayant motivé la publication d’un [Flash Sécurité des vols en octobre 2012](http://www.acat-toulouse.org/uploads/media_items/p%C3%A9n%C3%A9tration-en-espace-de-classe-d-sans-clairance.original.pdf).)

Pour réfléchir à ce sujet, l’animateur de la commission a suggéré de se référer :

* aux articles du site web skybrary : <vhttp://www.skybrary.aero/index.php/Category:Airspace_Infringement>
* ainsi qu’aux documents DGAC suivants :  
  « Mise en œuvre du plan d’action pour la réduction du risque lié aux intrusions d’espace » :   
  « [VFR en Région Parisienne-Pour que voler reste un plaisir…](http://www.ffa-aero.fr/SITEFFAPROD_WEB/fichiers_ffa/Espace_Instructeurs/Cle_Instructeur/CLEFI_FFA/pdf/intrusion_classeA.pdf)»

# Sécurité Terrain LFCL

## Parutions

**Flash Sécurité LFCL n°2** intitulé « [En auto information, la rigueur, la discipline et la vigilance s’imposent plus que jamais !](http://www.acat-toulouse.org/uploads/media_items/flash-securite-lfcl-n-2.original.pdf) »  
Ce flash, motivé par la mise en vigueur d’un régime d’auto-info à LFCL du 04 février au 15 février inclus, reprend les éléments du FLASH SECURITE LFCL n°1 publié le 20 septembre 2012 !

## Réunions Référent Sécurité Terrain (RST)-Chef Circulation Aérienne (CCA-LFCL)

Au cours de l’une de ces réunions mensuelles et dans un courriel diffusé par le CCA à ses correspondants habituels, diverses « entités » à contacter en cas d’accident aérien sur la plateforme ont été identifiées :

* + Pompiers de Ramonville : 18 (SDIS : Service Départemental Incendie et Secours)
  + BGTA : 0567 229 170 (Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens)
  + SNA-Sud : 0567 229 000 / **RPO** : 0610 404 408 (Responsable Permanence Opérations)
  + BRIA-Toulouse : 0567 229 270 et 271 (en charge de prévenir les services concernés)
  + EPI : 0610 408 448 (EPI : Enquêteur de Première Information))
  + DSAC : 0626 095 702 (équivalent du RPO)
  + CCA-LFCL : 0621 671 910 (Chef de la Circulation Aérienne de LFCL)

Il a été suggéré de faire une mise à jour de la **Fiche « Consignes en cas de difficulté, d’incident ou d’accident »** présente dans les avions pour y insérer quelques entités manquantes et de concevoir une grande affiche à poster dans la salle Opérations et les hangars.  
*Décision* : néant (suggestion non débattue !) (cf. éléments de clôture de l’action 2012-DEC : 25)

# Points divers

## Point non traité lors de la réunion CISOA du 08 juin 2012

* Modalités de rédaction et de diffusion de « Flash Sécurité des vols »

*Décision* : abandon (seront établies, si nécessaire, dans les règles de Gestion de la documentation, à définir dans le cadre du SGS).

## Points nouveaux

### 6.2.1 Rediffusion d’informations émises par le CCA-LFCL (Chef de Circulation Aérienne)

Une question a été posée par Monique Caldérara (chargée de la Com’ au CA) au sujet de la rediffusion d’un courriel de P.Dias relatif à des lâchers de ballons dans le voisinage de LFCL (cf. annexe : échange de courriels).

*Eléments de réponse :*

S'il fallait le faire, ce ne serait pas du ressort de la Com' ACAT mais plutôt du Responsable des Opérations en vol (chef-pilote). Des infos similaires à celles-là, P.Dias en transmet fréquemment en utilisant sa propre liste de diffusion. Si elles sont systématiquement rediffusées, les adhérents de l'ACAT vont "saturer". Un filtrage parait nécessaire.

En toute logique ce type de sujet devrait faire l’objet d’un NOTAM dans la mesure où il concerne tous les usagers de l’aérodrome, qu’ils soient basés ou non.

Interrogé par le Référent Sécurité Terrain, le CCA-LFCL considère qu’un NOTAM ne se justifie pas pour un événement qui n’a pas lieu à l’intérieur de la zone de responsabilité du Contrôle d’aérodrome et que tous les usagers sont tenus d’appliquer la règle « voir et éviter ».  
Le CCA a également précisé qu’il communique sur ce type de sujet « pour information », les destinataires étant à même de juger de la nécessité de relayer cette information.

### 6.2.2 Mise en place du SGS

Conception d’un Formulaire de Relevé d’Evénement, adapté aux activités de l’ACAT et son organisation pour la Gestion de la Sécurité

Références disponibles :

* ASR/REX DGAC : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/document118634>
* Formulaire en vigueur dans une petite compagnie d’aviation 
* Ancien formulaire REC : 

*Décision* : élaboration d’un 1er draft à soumettre à la commission (Action : M.Postal)

### 6.2.3 Enregistrement sur le site web de documents avec restriction des droits de consultation

Exemples de documents : Annexes aux CRR-CISOA, Document « Attentes vis à vis de l'instructeur »

*Décision* : les modalités d’accès aux fichiers seront établies dans les règles de Gestion de la documentation (cf. SGS)

### 6.2.4 Bilan CISOA 2012, perspectives 2013 et au-delà

*Décisions :* le support de présentation pour l’AG du 28 mars : sera préparé par J.Loury (sur la base de la présentation faite au CA le 7 février) et commenté lors de l’AG par M.Postal. Il inclura l’énumération des actions à mener en priorité dans le cadre de la mise en place du SGS, à savoir :

1. Concevoir un formulaire de Relevé d’Evénement de Sécurité adapté aux activités de l’ACAT et à son organisation pour la Gestion de la Sécurité *(à définir !)*
2. Délimiter le champ d’application du SGS
3. Identifier les « parties intéressées » et les interfaces
4. Définir des règles de gestion de la documentation
5. Faire l’état des lieux en matière de sécurité (outil « Aérodiagnostic »)
6. Aider la direction de l’ACAT à exprimer son engagement pour la Sécurité et à formuler la Politique Sécurité qu’elle compte mener.

**Prochaine réunion : locaux ACAT, Vendredi 28/06/2013 de 18:00 à 20:00.**

# Tableau de suivi des actions

**Actions 2010 encore ouvertes**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 37 | Élaborer une fiche « Perfectionnement à l’utilisation du VOR, de l’ADF et du GPS en VFR » | J.Loury LP.Bugeat | 14/01/11 Date au plus tard 28/06/13 (report) |

**Actions 2011 encore ouvertes** (en grisé actions closes lors de cette réunion)

| N° d’ordre | Priorité | Libellé de l’action | Personne(s) en charge | Date au plus tard |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 2011-MAI : 12 | P1 | inventorier et présenter en commission les consignes opérationnelles existantes, qu’elles soient ou non encore en vigueur ou pertinentes | T.Pereira | 28/06/13 (report) |
| 2011-MAI : 13 | P1 | analyser les consignes opérationnelles inventoriées et sélectionner celles à faire figurer dans le recueil | tous | 28/06/13 (report) |
| 2011-MAI : 14 | P1 | après approbation du CA, rééditer dans un format approprié ou réécrire les consignes opérationnelles sélectionnées et les présenter en commission dans le recueil, pour validation | T.Pereira | 28/06/13 (report) |

**Actions 2013**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 2013-MAR-01 | P2 | Soumettre le Programme de sensibilisation/formation à la Sécurité au sol à l’avis du CA-ACAT, ainsi que les documents non encore diffusés « Que peut-on attendre d’un instructeur en aéroclub ? » et « Mandat de l’instructeur de vol pour la sécurité des vols » | J.Loury | 28/06/13 |
| 2013-MAR-02 | P1 | Elaborer un 1er draft de Formulaire de Relevé d’Evénement, adapté aux activités de l’ACAT et son organisation pour la Gestion de la Sécurité | M.Postal | 28/06/13 |